

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**



22115679

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur.

19 SEP. 2022

Greffe

Pour le Greffier

N° d'entreprise : 0407.753.554

Dénomination

(en entier) : **Société Royale des Fanfares d'Ohey**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Association Sans But Lucratif**

Siège : **Rue de l'Harmonie - 5350 Ohey**

Objet de l'acte : **Nominations des administrateurs**

Conformément à la loi du 27 juin 1921 sur les ASBL modifiée par la loi du 2 mai 2002 et ses arrêtés royaux d'exécution, l'assemblée générale du 26 mars 2022 de la Société Royale des Fanfares d'Ohey (ASBL) portant le numéro 0407.753.554 à la banque carrefour des entreprises, a convenu, en application des articles 7 et 8 des statuts de la société, de confirmer comme administrateurs les personnes suivantes:

Président : Alain De Bouw

Secrétaire : Francine Detaille

Trésorier : Amaury De Bouw

Laurent Messere

et de nommer un autre administrateur:

Serge Bodart

Signé par les personnes ayant pouvoir de représenter l'association envers des tiers:

Alain De Bouw, président

Francine Detaille, secrétaire

Amaury De Bouw, trésorier

Ainsi que par le secrétaire de séance de l'assemblée générale:

Serge Bodart

Lors de l'assemblée générale, les points suivants ont été approuvés par la majorité des personnes présentes.

1/ Quorum des présences

2/ Approbation des comptes 2021

3/ Acceptation du budget prévisionnel 2023

4/ Acceptation des nouveaux membres du CA

5/ Confirmation du président

6/ Nomination du secrétaire et du trésorier.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/09/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature